



Assemblée générale

Distr. limitée
7 décembre 2001

Original: français

Cinquante-sixième session

Point 21 b) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie

**Andorre, Autriche, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi,
Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire,
Djibouti, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Gabon, Grèce,
Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Liban, Lituanie, Luxembourg,
Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Niger, Norvège,
Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Moldova,
République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao,
République tchèque, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe,
Sénégal, Seychelles, Slovénie, Tchad, Togo, Vanuatu et Viet Nam :**
projet de résolution

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie

Additif

Ajouter les pays dont les noms suivent à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Albanie, Angola, Barbade, Chypre, Colombie, Dominique, Égypte, Hongrie,
Slovaquie, Suriname, Turquie et Ukraine**

